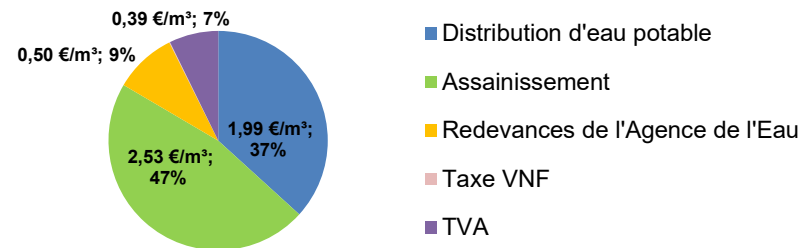
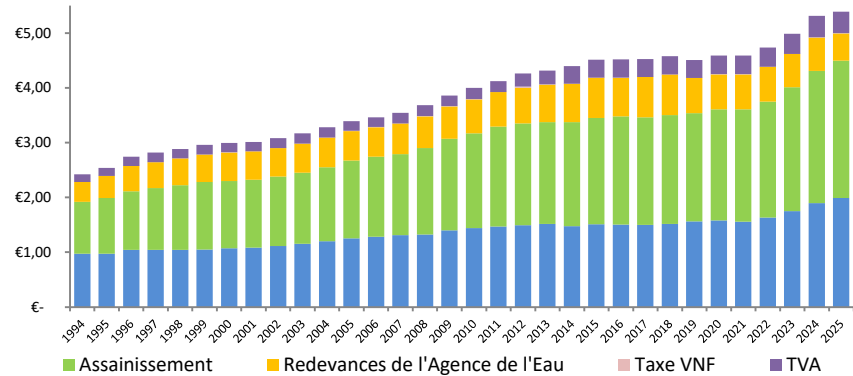


Composition du prix moyen (5,41€ TTC par m³) des services de l'eau en 2025



Sources : INSEE/AEAP/AFB 2026

Évolution du prix du service complet de l'eau du bassin en euros courant depuis 1994



Sources : INSEE/AEAP/AFB 2026

Découvrez le prix de l'eau de votre commune sur <https://www.eau-artois-picardie.fr/aides-et-redevances-prix-de-leau/le-prix-de-leau-par-commune>

L'AGENCE DE L'EAU, ENSEMBLE PRESERVONS L'EAU POUR L'AVENIR DURABLE DE NOS TERRITOIRES

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 60 ans au côté des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Etablissement public du Ministère de la Transition écologique, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, étend les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

L'agence de l'eau collecte, par le biais d'une partie de la facture d'eau, des redevances auprès des habitants et perçoit directement des redevances auprès de tous les autres usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou collectivités - pour l'eau prélevée, pour les pollutions et activités ayant un impact sur la qualité des eaux. C'est ce que l'on appelle les principes du « pollueur-payeur » et du « préleveur-payeur ».

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières (subventions ou avances sans intérêt) en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple. Plus d'un milliard d'euros sont affecté à ces actions pour la période 2025-2030.

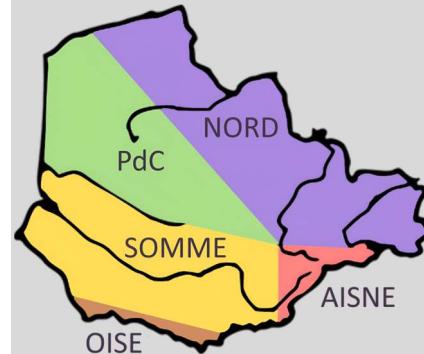
Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces instances réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le rôle de l'agence et des instances de bassin est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard des enjeux et de la réglementation européenne et nationale.

Le 12^e programme d'intervention couvre les années 2025-2030. Il mobilise 1,279 milliard d'euros.

Lexique

Le bassin Artois-Picardie :



D'une superficie de 20 000 Km², le bassin regroupe 5 départements pour une population de 4,8 millions d'habitants. La densité est de 240 habitants par km² (plus de 2 fois la moyenne nationale). Ce bassin compte 8 000 Km de cours d'eau dont 1 000 Km de voies navigables et 270 Km de côtes.

Le calcul du prix de l'eau :

Le chiffre de 5,41€ TTC par m³ affiché, a été calculé pour une consommation standard fixée par l'INSEE par an et par foyer qui correspond à 120 m³. C'est une consommation de référence nationale pour un "abonné domestique" (représentant un ménage de 3 à 4 personnes). Étant une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain, elle n'est pas forcément représentative des spécificités locales.

Les abonnements :

Il existe deux abonnements sur une facture d'eau présentant un service complet, un relatif à l'alimentation en eau potable et l'autre à l'assainissement collectif. Ils financent les réseaux qui permettent de distribuer l'eau potable et l'épurer après usage 7j/7j et 24h/24.

Les taux de TVA :

La TVA n'est pas unique pour les services d'eau et d'assainissement, elle est de 5,5 % pour les services d'eau potable et de 10 % pour ceux d'assainissement collectif.

Le Petit Cycle de l'Eau :

On parle aussi de « cycle domestique ». Après avoir été **prélevée dans les cours d'eau ou captée** dans les nappes souterraines, l'eau doit généralement subir un traitement plus ou moins complexe afin de devenir potable. De la même façon, **les eaux usées sont traitées** dans les stations d'épuration et débarrassées de leur pollution

pour pouvoir être **rejetées, en général dans un cours d'eau, sans nuisances pour l'environnement.**

Votre contact

Service Planification et Programmes :

Bruno PENISSON - Tél : 03.27.99.90.00

Mél : b.penisson@eau-artois-picardie.fr

Pour en savoir plus

 www.eau-artois-picardie.fr

 www.agissons pour leau.fr

 contact@eau-artois-picardie.fr

 @EauArtoisPicardie

 [linkedin.com/company/](https://www.linkedin.com/company/agence-de-l-eau-artois-picardie)
agence-de-l-eau-artois-picardie

 @AgenceEau

En 2025, le prix moyen total de l'eau sur le bassin est de 5,41€/m³ (TTC + Redevances) (5,31€ en 2024)

SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : 2,596€ par m³

1 + 2 + 3 + 4

(TTC + redevances)

SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 2,81€ par m³

5 + 6

(TTC + redevance)

Le traitement

Le traitement de l'eau permet la consommation d'une eau issue des captages, qui soit conforme

2 TRAITEMENT

3 STOCKAGE

4 DISTRIBUTION

1 POMPAGE

Le pompage est l'action de capter l'eau dans une rivière ou une nappe phréatique

Le saviez-vous ?

95 % de l'eau qui arrive à votre robinet provient de nappes d'eau souterraines.

Stockage et distribution

Après traitement, l'eau rendue potable est acheminée vers des réservoirs ou des châteaux d'eau. Elle est ensuite transportée vers les habitations via des réseaux publics de distribution d'eau potable. Ce sont les canalisations des particuliers qui l'amèneront jusqu'au robinet.

SURVEILLANCE

Le saviez-vous ?

Sur le bassin, un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants, consomme en moyenne 85m³ d'eau par an.

Le réseau d'assainissement a une double fonction :

- Collecter les eaux usées produites par les particuliers et les entreprises,
- Assurer le transport de ces eaux vers les stations d'épuration.

Le traitement des eaux usées :

Effectué par une station de traitement des eaux usées, le traitement consiste à dépolluer les eaux afin de ne pas altérer le milieu naturel dans lequel elles sont rejetées.

5 TRAITEMENT EAUX USÉES

6 RETOUR MILIEU NATUREL

Le saviez-vous ?

La forte densité de population et les faibles débits des cours d'eau ne permettent pas une dilution optimale de la pollution. Les rivières sont donc exposées à de fortes pressions. Pour ces raisons, il est nécessaire de mettre en place des traitements efficaces afin de limiter l'impact sur le milieu naturel.

Des services d'eau et d'assainissement solidaires :

La loi du 15 avril 2013, dite « loi Brottes », autorise, dans son article 28, l'expérimentation de tarifs sociaux de l'eau. Aujourd'hui cette expérimentation est terminée et les services sont libres de mettre une tarification sociale en place.

L'objectif est de développer des systèmes d'aides au paiement de la facture d'eau afin de garantir un meilleur accès de tous à ces services. Cette loi rend ainsi possible la **modulation des tarifs de l'eau** en fonction de la situation des ménages, en tenant compte de leurs revenus ou du nombre de personnes vivant au foyer.

La surveillance

La qualité des eaux souterraines, des rivières et canaux du bassin Artois-Picardie fait l'objet de mesures quotidiennes afin de prévenir les dommages résultants de l'activité humaine et fournir des informations pour l'évaluation à long terme.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie : La Solidarité au Service de l'Eau

Les redevances de l'Agence de l'Eau sont perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) et représentent en moyenne **9% du montant de la facture d'eau** en 2025.

Ces redevances visent à répondre au **principe pollueur-payeur**. Elles sont utilisées, pour financer des actions d'amélioration de la qualité de l'eau : stations d'épuration ou mise en place de politiques de protection des aires de captages d'eau potable par exemple.

Ces aides permettent de limiter localement la hausse du prix de l'eau en mutualisant, **au niveau du bassin Artois-Picardie**, les investissements importants.

Source : Agence de l'Eau Artois-Picardie